



Le Président, le Comité et les Enseignants de *Souffel Escrime*, ont le plaisir de vous inviter au

Championnat régional Grand Est Senior
Combats Chorégraphiés de Sabre Laser
Dimanche 25 janvier 2026

Le championnat est ouvert aux tireurs français en possession d'une licence pour l'année en cours.

REGLEMENT

Conformément aux :

- Cahiers des charges de la FFE et du règlement sportif du LREGE.
- Livret 4 du règlement national de la FFE pour le Combat Chorégraphié au sabre laser.
Merci de se reporter à ce dernier pour avoir l'ensemble des informations concernant le déroulement de la prestation, les accessoires, figurants, ...

FORMULE

- Catégories :
 - o Duel : 2 combattants, durée entre 2min et 4min dont 60% de temps d'opposition
 - o Bataille : de 3 à 6 combattants, durée entre 4min et 7min, dont 50% de temps de performance à au moins 3 combattants
 - o Ensemble : de 2 à 8 compétiteurs, durée entre 2min30 et 3min30.
- Types d'armes : toutes les armes doivent impérativement être équipées de lame Mid-Grade : Sabre laser à simple lame, 2 sabres lasers à simple lame, Lance laser, Tonfa laser, Sabre laser cross Guard, Double sabre laser, Shoto laser
- Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées

EPREUVES

Le projet Chorégraphique : se référer au livret 4, chapitre 3.2 afin d'avoir le détail et la

structure attendue, ainsi que les temps de passage. Comme indiqué, ce projet devra contenir entre autres,

- L'enchaînement des mouvements composant la chorégraphie.
- Les noms et rôles des participants, les armes utilisées, et les changements d'armes éventuelles durant la prestation, ainsi que tous les objets intervenants dans le projet chorégraphique, doivent être citées

Déroulement de l'épreuve : se référer au livret 4, chapitre 4.2.3 et 4.2.4

- Toute la chorégraphie sera exécutée. Elle est à la fois l'expression technique et artistique d'un style de combat au sabre laser, son exécution doit donc également être caractérisée par la liberté d'expression des interprètes, dans les limites permises par la loi et la sensibilité commune, respectant les critères techniques et artistiques décrits dans les livrets ASL-FFE.

HORAIRES

- o Appel 9h00
- o Scratch 9h30
- o Contrôle matériel 9h45 (ou réparti en cours de compétition, selon disponibilité et nombre de participants)
- o Début 10h

Les participants pourront avoir accès à la salle dès 7h30 le matin.

Cependant, l'organisation tient à souligner qu'un tournoi de fleuret/épée aura lieu en parallèle. Les participants veilleront donc au respect de la compétition.

ENGAGEMENTS

Les engagements des participants devront être réalisés par Internet sur le site de la FFE au plus tard

Le lundi 19 Janvier 2026 à 23h59

Les droits d'engagements s'élèvent à :

- 25,00 € par tireur, paiement possible le jour de la compétition ou via le lien suivant

<https://www.payasso.fr/engagement/chore26>

- L'engagement ne sera pas validé sans avoir fourni le projet chorégraphique avant par mail aux organisateurs avec pour objet « Championnat Grand Est Chorégraphie SL » **avant le 19 janvier 2026 à 23h59, à l'adresse : souffelescrime@yahoo.fr**

JURY

Il sera formé de 2 à 4 personnes, désignées par le référent arbitrage GE

le président du jury organisera le passage, assurera le bon déroulé de l'épreuve et la restitution des résultats

L'ordre de passage des différentes prestations sera tiré au sort par le DT et transmis aux participants au plus tard le mercredi 21 janvier 2026 23h59

TENUE ET MATERIEL

- Tenue et accessoire nécessaire au bon déroulé de la chorégraphie
- Sabre Laser standard et/ou armes exotiques tel que décrit dans le livret 4 chapitre 2.2
- Tout le matériel sera contrôlé par le directoire technique. En cas de non-conformité et sans possibilité de remplacement, la participation pourra être annulée.

Tout compétiteur dont la tenue vestimentaire est jugée indécente, inadaptée ou dangereuse par les organisateurs de la compétition se verra exclu de celle-ci.

LIEU DE LA COMPETITION ET PLAN D'ACCES

Gymnase des Sept Arpents
rue des Sept Arpents
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Luc Heintzelmann Président : 06 68 58 34 67

Mickaël Orluc Maître d'armes : 06 74 33 82 20

